



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.96
20 septembre 1990

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 96e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 11 septembre 1990, à 15 heures

Président : M. GARBA (Nigéria)

Hommage à la mémoire de M. Nasim Ahmed, ancien représentant permanent du Pakistan auprès des Nations Unies

Question de Namibie [36]

- a) Rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie
- b) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
- c) Projets de résolution
- d) Rapport de la Cinquième Commission

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [17] (suite)

j) Nomination du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [18] (suite)

Organisation provisoire des travaux

La séance est ouverte à 15 h 35.

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE M. NASIM AHMED, ANCIEN REPRESENTANT PERMANENT DU PAKISTAN AUPRES DES NATIONS UNIES

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais inviter les membres à rendre hommage à la mémoire de S. E. M. Nasim Ahmed, qui était Représentant permanent du Pakistan auprès des Nations Unies au moment de son décès intervenu le 22 juillet 1990. L'Ambassadeur Ahmed a eu une carrière utile et constructive tant comme journaliste de renom international que comme fonctionnaire respecté et diplomate estimé. On se souviendra de lui pour le dévouement avec lequel il a servi son pays et la cause des Nations Unies.

Au nom de l'Assemblée générale et en mon nom propre, je prie le représentant du Pakistan de transmettre nos condoléances sincères au Gouvernement pakistanais et à sa famille endeuillée.

J'invite maintenant les membres de l'Assemblée à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de S. E. M. Nasim Ahmed.

Les membres de l'Assemblée observent une minute de silence.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria, qui s'exprimera au nom des Etats africains.

M. GAMBARI (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Groupe des Etats africains aux Nations Unies, je voudrais vous féliciter une fois encore, Monsieur le Président, pour la façon dont vous présidez aux travaux de l'Assemblée générale. En Afrique, nous sommes reconnaissants à la communauté internationale pour l'occasion qui est donnée à vous, l'un de nos fils les plus compétents, de continuer à servir le monde en votre qualité actuelle.

C'est cependant avec une profonde tristesse et avec le coeur lourd que le Groupe africain a reçu la nouvelle de la disparition soudaine d'un grand fils du Pakistan et d'un ami sincère de l'Afrique, feu l'Ambassadeur Nasim Ahmed. Jusqu'à son décès, l'Ambassadeur Ahmed était l'ambassadeur et le Représentant permanent de son grand pays auprès des Nations Unies. Il s'est acquitté de cette tâche avec le plus grand sérieux et avec un dévouement résolu.

Il était un combattant indomptable non seulement pour la cause de son pays, mais encore, et avec le même dévouement, pour toute cause juste des peuples opprimés dans le monde entier. Nous nous souvenons encore très bien du discours

M. Gambari (Nigéria)

émouvant de feu notre collègue l'Ambassadeur du Pakistan prononcé le 22 juin 1990 ici même lors de la réunion spéciale du Comité spécial contre l'apartheid tenue en l'honneur de M. Nelson Mandela. Il avait alors promis d'aller jusqu'au bout avec Nelson Mandela et tous les autres combattants pour la liberté.

Il n'est pas en mesure de tenir sa promesse, mais nous nous souviendrons de ces paroles, qui seront une source d'encouragement pour ceux qui luttent pour leur autodétermination en Afrique du Sud. Ce grand ami et ce fin internationaliste fera défaut à l'Afrique. C'est avec sincérité et avec un profond sentiment de perte que nous exprimons nos condoléances au peuple et au Gouvernement pakistanais ainsi qu'à la famille de feu l'Ambassadeur Ahmed à l'occasion de cette perte irréparable. Que son âme repose en paix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Sri Lanka, qui s'exprimera au nom des Etats asiatiques.

M. JAYASINGHE (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) : Au nom des Etats membres du Groupe asiatique, j'ai le triste devoir d'exprimer nos condoléances sincères à l'occasion du décès regrettable et prématuré de S. E. M. Nasim Ahmed, feu le Représentant permanent du Pakistan auprès des Nations Unies. L'Ambassadeur Nasim Ahmed a fait une carrière éminente dans la fonction publique du Pakistan et il était un journaliste de renom.

Né à New Delhi en octobre 1927, M. Ahmed a poursuivi ses études à la London School of Economics. Il était membre du Royal Institute of International Affairs et de l'International Institute for Strategic Studies à Londres. En 1950, il a fondé la Pakistan Society in Britain. Il a été la première personne d'origine asiatique élue au poste de Président de la Commonwealth Association et de la Foreign Press Association à Londres. Il a également été chef de bureau du journal pakistanais Dawn et directeur général d'une société d'édition à Londres de 1978 à 1981. De 1972 à 1976, il a été Secrétaire du Ministère fédéral pakistanais de l'Information, de la Radio et de la Télévision ainsi que Président de la Pakistan Broadcasting Corporation et de la Pakistan Television Corporation. De 1976 à 1978, il a été l'Ambassadeur du Pakistan au Danemark. En 1982, il a été conseiller du Directeur général du Bureau intergouvernemental de l'informatique à Rome. En juin 1989, l'Ambassadeur Ahmed avait été nommé Représentant permanent du Pakistan auprès des Nations Unies.

M. Jayasinghe (Sri Lanka)

Au cours de son séjour à New York en tant que Représentant permanent du Pakistan auprès des Nations Unies, nous avons eu l'honneur et le privilège de collaborer étroitement avec l'Ambassadeur Ahmed dans toutes les instances des Nations Unies. En ces occasions, nombre d'entre nous ont eu la chance de profiter de la sagesse de l'Ambassadeur Ahmed et de ses compétences et de son expérience dans le domaine diplomatique. Au cours de notre collaboration, nous avons souvent sollicité son avis et ses conseils dans notre effort commun en faveur de la paix et de la coopération internationales.

Je me souviens de la dernière fois où nous avons pu entendre l'Ambassadeur Ahmed. C'était lorsqu'il parlait au nom des membres du Groupe asiatique lors de la visite de Nelson Mandela. Ses qualités d'orateur et la sincérité de son discours à cette occasion témoignaient clairement de son attachement à la cause de la justice et de la paix internationales.

M. Jayasinghe (Sri Lanka)

Dans le Groupe asiatique, l'Ambassadeur Ahmed a toujours assuré un rôle dirigeant indispensable et fait connaître aux membres son opinion amicale et éclairée. L'aménité et la modestie avec lesquelles l'Ambassadeur Ahmed menait ses affaires avaient conquis l'affection de tous ceux qui le connaissaient. Malgré que l'Ambassadeur Ahmed ne soit plus parmi nous, nous chérirons toujours son inoubliable présence à nos côtés, qui nous a été des plus précieuses.

Au nom des Etats membres du Groupe asiatique, je vous demande respectueusement, Monsieur le Président, de transmettre à la famille de S. E. M. Nasim Ahmed et à la délégation du Pakistan nos sincères et profondes condoléances pour cette perte irréparable.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Hongrie, qui interviendra au nom des Etats d'Europe de l'Est.

M. ERDOS (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : En ma qualité de Président du Groupe des Etats d'Europe de l'Est pour le mois de septembre et au nom de tous les membres de notre Groupe, je tiens à exprimer au Gouvernement pakistanais, à sa Mission permanente auprès des Nations Unies et à la famille endeuillée de notre collègue nos profondes condoléances à la suite au décès de l'Ambassadeur Nasim Ahmed.

L'Ambassadeur Ahmed, Représentant permanent du Pakistan, était un habile diplomate qui a représenté son pays à l'ONU à un moment de difficultés et d'espoirs dans la région à laquelle appartient le Pakistan. Nous savons tous l'importante contribution qu'il a apportée au noble travail de notre organisation. Un an à peine s'est écoulé depuis que notre collègue pakistanais a présenté ses lettres de créance au Secrétaire général. Le destin a interrompu son travail infiniment trop tôt. L'Ambassadeur Nasim Ahmed était un membre distingué de notre communauté diplomatique, il demeurera présent à notre mémoire et nous manquera à tous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Belize, qui interviendra au nom des Etats d'Amérique latine et des Antilles.

M. ROGERS (Belize) (interprétation de l'anglais) : Nous rendons hommage aujourd'hui au regretté Ambassadeur de la République du Pakistan auprès des Nations Unies, S. E. M. Nasim Ahmed. M. Ahmed est malheureusement décédé le 21 juillet 1990 à Tokyo. La disparition prématurée de M. Ahmed, avec lequel j'ai eu l'occasion de m'entretenir et de discuter à plusieurs reprises, crée un vide

M. Rogers (Belize)

parmi nous. L'Ambassadeur Ahmed ne s'est pas seulement distingué dans le monde diplomatique, représentant son gouvernement et son peuple, mais il était considéré à juste titre comme un des plus brillants et compétents journalistes dans son pays, en Asie et de par le monde. Il est connu pour son apport à la presse libre en Asie et pour son travail infatigable en faveur de son évolution. En témoigne sa nomination à des postes de responsabilité dans diverses associations de presse dans la communauté des nations.

Notre distingué collègue nous restera aussi en mémoire pour son habileté remarquable à traiter à l'ONU de questions touchant son pays, sa région et le monde. Il était un fervent défenseur de la paix et du développement. Sa patrie peut être fière de lui. Le décès de l'Ambassadeur Ahmed est une perte pour la communauté internationale.

Au nom du Groupe latino-américain et antillais, je transmets à sa famille et ses amis, à son peuple et à son gouvernement nos condoléances les plus profondes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Belgique, qui interviendra au nom des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

M. NOTERDAEME (Belgique) : Au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, j'ai l'honneur de joindre ma voix à la vôtre, Monsieur le Président, et à celles des Présidents des autres Groupes pour exprimer mes plus sincères condoléances à la Mission permanente du Pakistan et au Gouvernement pakistanais à l'occasion du décès de S. E. M. Nasim Ahmed, représentant permanent de la République islamique du Pakistan aux Nations Unies.

M. Nasim Ahmed n'aura passé qu'une année aux Nations Unies, mais nous gardons de lui un vif et respectueux souvenir, tant par la chaleur qui se dégageait de sa personnalité que par la justesse et la finesse de ses propos. Ayant exercé de très hautes fonctions dans le domaine des médias de son pays, M. l'Ambassadeur Ahmed avait une sensibilité toute particulière aux problèmes internationaux et savait les analyser dans un langage très construit, qui lui valait toujours un auditoire attentif. Sa brusque disparition nous attriste profondément, tant sur le plan professionnel que personnel, et je voudrais saisir cette occasion pour exprimer à la famille de l'Ambassadeur Ahmed ma plus vive sympathie en ces pénibles moments.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole à l'Observateur de la Palestine.

M. TERZI (Palestine) (interprétation de l'arabe) : Au nom de mes collègues membres du Groupe des Etats arabes, et particulièrement au nom de la délégation de la Palestine, je tiens à exprimer notre grande tristesse devant la perte de notre frère et ami, l'Ambassadeur Nasim Ahmed, ancien Représentant permanent du Pakistan. Je veux également transmettre nos condoléances à la délégation de la République islamique du Pakistan, à son peuple et à son gouvernement.

L'Ambassadeur Ahmed était un grand défenseur des justes causes, de la démocratie, de la coopération internationale et du bien-être des peuples opprimés partout dans le monde. Il était un proche allié de la cause arabe, au coeur de laquelle se trouve la question de la Palestine, dont il était le représentant actif de son pays au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, où j'ai eu l'honneur de travailler en étroite collaboration avec lui.

Nous, ainsi que le Gouvernement et le peuple pakistanais, avons perdu un grand homme. Nous prions Dieu Tout-Puissant pour que l'âme de l'Ambassadeur Ahmed repose en paix.

Une fois de plus, nous transmettons à sa famille endeuillée ainsi qu'à la délégation, au Gouvernement et au peuple pakistanais nos sincères condoléances.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique qui parlera au nom du pays hôte.

M. MOORE (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : En ma qualité de représentant du pays hôte et au nom du Président et du peuple des Etats-Unis, je voudrais m'associer à ceux de mes collègues qui ont rendu hommage à notre collègue disparu, l'Ambassadeur Nasim Ahmed, du Pakistan.

L'Ambassadeur Ahmed n'a malheureusement occupé que très peu de temps ses fonctions aux Nations Unies mais durant cette brève période, il s'est acquis l'amitié chaleureuse et le respect sincère de ceux d'entre nous à New York qui ont eu la chance de travailler avec lui. Dans ses fonctions de représentant permanent du Pakistan auprès des Nations Unies, il a fait preuve d'une vaste expérience, de qualités éminentes en matière de journalisme, d'une personnalité active et plaisante et d'un esprit analytique remarquable.

Nasim Ahmed est mort comme il a vécu - en mouvement, et au service de son pays, en diplomate poursuivant la cause de la paix mondiale, de l'ordre et de la démocratie. Il nous manquera à tous. Au nom des Etats-Unis d'Amérique, je présente mes condoléances sincères au peuple du Pakistan et tout particulièrement à sa famille.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Pakistan.

M. MARKER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Gouvernement du Pakistan et de la délégation pakistanaise, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, et à remercier les présidents des groupes régionaux et le représentant du pays hôte des manifestations de sympathie et des condoléances qu'ils ont exprimées à l'occasion du tragique décès de l'Ambassadeur Nasim Ahmed. Je tiens également à remercier tous les autres représentants qui m'ont fait part de leur sympathie à l'occasion de cette perte cruelle.

L'Ambassadeur Nasim Ahmed était à la fois un patriote et un citoyen du monde engagé et dévoué. Il croyait fermement à la démocratie, à la nécessité de promouvoir la cause de la coopération internationale pour renforcer la paix et la sécurité et de soulager le sort des membres les plus pauvres de la communauté internationale. Sa réponse à l'appel du devoir était à la hauteur de sa profonde humilité et de sa grande compassion. Avec cette disparition regrettable et

M. Marker (Pakistan)

prématurée, le Pakistan a perdu non seulement un diplomate de talent mais un homme de grand courage et de grande intégrité et permettez-moi d'ajouter que j'ai perdu un ami personnel.

Je tiens à vous remercier tous une fois encore de vos paroles aimables qui seront une immense consolation tant pour la famille endeuillée que pour les amis et admirateurs de l'Ambassadeur Nasim Ahmed au Pakistan.

POINT 36 DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTION DE NAMIBIE

- a) RAPPORT DU CONSEIL DES NATIONS UNIES POUR LA NAMIBIE (A/44/24 et Add.1 et Add.1/Corr.1/Rev.1)
- b) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX (A/44/23 (Partie V) ET (Partie V/Add.1);
- c) PROJETS DE RESOLUTION (A/44/24/Add.1 ET Add.1/Corr.1/Rev.1);
- d) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/44/975).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, qui présentera le rapport du Conseil et les projets de résolution qui y sont contenus.

M. ZUZE (Zambie), Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est une profonde source de satisfaction pour le Conseil des Nations Unies pour la Namibie de vous voir présider la présente séance. Nous avons si souvent ici même parlé d'"occasions historiques" que le mot "histoire" s'est banalisé. Et pourtant, il y a des épisodes, des événements, qui revêtent une qualité et une dimension qui les distinguent de façon tangible du lieu commun et de l'ordinaire. La séance d'aujourd'hui est l'un de ces événements. Nous sommes fiers qu'il se produise sous votre direction.

Nous avons vu le jour il y a 23 étés. Et cependant, pour paraphraser l'homme de toutes les saisons, Thomas More, nous avons espéré que même à notre naissance la mort nous laisserait quelque répit. Lors de la dernière séance du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, mon ami et collègue, l'Ambassadeur Gharekhan de l'Inde, qui avait assisté à la toute première séance du Conseil en 1967, a fait remarquer qu'il était rare qu'une disparition ait été si ardemment attendue et si bien accueillie. Il est certain que nous aurions souhaité qu'elle intervienne beaucoup plus tôt.

M. Zuze

J'ai longuement pensé à ce que je dirais à cette occasion. Ce n'est pas souvent que le défunt a l'occasion de présenter sa propre oraison funèbre. Je pourrais, je suppose, parler en tant que journaliste, ou même prétendre être un historien. Je pourrais vous dire ce que nous avons fait et ce que nous n'avons pas pu faire. Je pourrais énumérer les noms de personnes, d'endroits et de faits auxquels l'histoire du Conseil est inextricablement liée. Je pourrais vous donner la liste des dates et des moments qui sont inscrits de façon si frappante dans notre mémoire. Je pourrais citer des chiffres et des nombres qui en disent long mais ne disent pas tout.

Mais cela n'est pas nécessaire. Pour ceux que cela intéresse, notre rapport et les nombreux autres qui l'ont précédé expliqueront tout. Ce n'est pas seulement que je crains de ne répéter que ce qui est si facilement accessible. C'est que je ne voudrais pas amener malgré moi les membres à conclure que les contours de nos réalisations, si formidables soient-elles, définissent les limites de notre valeur et de notre pertinence. Bien sûr, tel n'est pas le cas.

Lorsque j'étais très jeune, nous les enfants, aimions réciter une comptine qui me vient tout à coup à l'esprit.

"Cochonnet sur les rails, ramasse des pierres.

Arrive un train qui brise les os de Cochonnet.

O, dit Cochonnet, ce n'est pas juste,

O, dit le conducteur, je m'en moque.

Ainsi nous avons les rimes "stones" (pierres) et "bones" (os), "fair" (juste) et "care" (moque). Nous étions jeunes alors, trop jeunes peut-être pour savourer pleinement les métaphores de cette comptine enfantine, mais lorsque nous avons grandi, nous nous sommes rendu compte qu'il s'agissait d'une parabole étrangement appropriée aux nombreuses facettes de notre être: à notre croissance en tant que personnes, aux épreuves et aux aspirations concernant notre propre espace de vie, comme d'ailleurs aux "entités" plus vastes, plus composites en tant que sociétés et nations.

M. Zuze

Il y aura toujours des gens uniquement et discrètement soucieux de leur mission et du travail qu'ils ont à faire. Il y aura toujours des gens qui, sciemment ou non, s'opposeront aux plus forts et aux plus puissants. Il y aura toujours des gens dont les droits sont foulés aux pieds ou qui leur sont refusés et qui n'ont d'autre choix que d'en appeler à l'équité et à la raison. Et il y aura toujours ceux qui choisiront tout simplement de ne se soucier de rien.

C'est au milieu des années 60 que l'idée d'une définition cohérente de la responsabilité internationale concernant la Namibie a pris concrètement forme. C'est une époque mémorable des relations internationales. Une guerre féroce faisait rage au Viet Nam, guerre que les Nations Unies étaient impuissantes à circonscrire ou à maîtriser. Le quintette des grandes puissances qui avaient défini les règles de l'Organisation 20 ans auparavant s'était disloqué et était divisé en son sein. Le Mouvement non aligné, la première affirmation collective de la conscience internationale du monde d'après-guerre, commençait à peine à se faire entendre mais pas encore à être écouté. La nation la plus peuplée du monde se voyait refuser l'entrée dans cette enceinte, de même que plusieurs nations plus petites dont l'identité propre demeurait dans l'ombre, sous l'emprise maternelle écrasante de leurs occupants coloniaux.

Pourtant, bizarrement, à cette époque de fracture et de désorganisation internationales, l'individu a soudainement commencé à compter. C'était l'époque où Joan Baez chantait "les inconnus passionnés qui s'aident mutuellement à échapper à une vie de soucis". C'était une métaphore totalement personnelle qui semblait néanmoins définir l'expression et la véhémence croissantes d'un monde qui réfléchissait. Les déceptions internes fusionnaient avec la prise de conscience des inégalités internationales. La vigueur de la protestation fut introduite dans le tissu de la société d'après-guerre, et ce qui devait stimuler et mettre le feu à cette protestation ne fut pas seulement les griefs d'un individu privé de ses propres droits. Il s'agissait d'une préoccupation beaucoup plus vaste, où ceux qui étaient impuissants à obtenir que justice leur soit rendue trouvèrent des inconnus qui se passionnèrent pour leur cause.

Si j'insiste là-dessus, c'est parce que je me suis souvent demandé si les Nations Unies telles que nous les connaissons aujourd'hui auraient suffisamment d'esprit d'initiative, d'imagination, d'audace en fait pour visualiser et créer une institution comparable au Conseil pour la Namibie, qu'elles ont lancé avec tant de

M. Zuze

détermination à un moment qui semble appartenir à une autre ère. C'est peut-être que civilité et décorum commencent à apparaître dans les affaires internationales. Qui ne se souvient de la délicieuse remarque que fit Robert Bolt lors d'une conversation avec l'Ambassadeur Chapuys, l'envoyé de l'Espagne auprès de Cromwell : "Même dans un moment comme celui-ci", lui dit-il, "c'est un plaisir de converser avec vous." Pour un diplomate non professionnel comme moi - certains de mes amis diraient sans doute que je n'ai rien d'un professionnel -, voilà qui résume tout : quelles que soient les injustices, les atteintes, les violations qui se font ailleurs, ici, dans cette enceinte, nous sommes bien trop occupés à être aimables les uns avec les autres. La réponse se trouve peut-être dans ce que Cromwell déclara en une autre occasion : "Il y a des choses qui vont au-delà des bonnes manières."

Tout cela est bien connu, à défaut d'être pleinement apprécié. J'ai parlé du contexte global dans lequel le Conseil a été conçu. C'était une époque où le mécontentement et la protestation se faisaient entendre sous des formes nouvelles, fraîches et inattendues. Je suis sûr qu'il y a dans cette salle parmi nous aujourd'hui nombre de représentants d'âge mûr qui ont pris part, spirituellement du moins, à ce sursaut de conscience qui éclata il y a un quart de siècle. Mais bien vite, comme l'a dit un compositeur contemporain, "les images du Times ne pouvaient plus être mises en vers". Ce qui comptait désormais n'était plus de s'exprimer mais de définir une solution.

C'était une époque difficile pour les Nations Unies. L'Organisation avait essayé de porter remède à l'aide des méthodes classiques et accessibles : résolutions de l'Assemblée générale, Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, missions de consultation et de négociation. Or rien ne paraissait se produire. Tel Don Giovanni coincé dans le décor de scène de Madame Butterfly, nous nous sommes rendu compte soudain que nous n'avions rien choisi ni accepté par nous-mêmes - règlements, environnement, définitions. Il nous fallait donc établir les règles.

C'est ce que les Nations Unies ont réalisé en 1966. Les décisions qu'elles adoptèrent concernant la Namibie - mettre fin au mandat de l'Afrique du Sud sur le Territoire en 1966 et en assumer la responsabilité directe en 1967 - furent rapides, décisives et sans équivoque. Tout se passa sans tergiversation ni hésitation. Il leur suffit de prendre le mot "unique" - adjectif jusque-là usé et

M. Zuze

sans consistance - et de lui conférer la vitalité et la vigueur d'un verbe. L'Organisation assumait sa responsabilité, sans la répartir ou l'assigner à qui que ce soit. Elle créa ce qui était virtuellement un nouvel Etat membre, politiquement et légalement compétent pour représenter les intérêts de son peuple. Elle dynamisa les nombreux courants de la colère et de l'indignation internationales à l'égard du traitement brutal infligé à la Namibie. Elle proposa de servir de véhicule et de forum pour que ce peuple retrouve son harmonie.

Je ne veux pas dire par là que notre énorme responsabilité se trouva soulagée par notre détermination et notre vision. Il y eut franchement des moments où nous nous demandions ce que nous étions exactement en train de faire et pourquoi. Comment se faisait-il qu'en dépit de toutes les méthodes et tous les appels civilisés, et en fait des instructions données, rien ne se produisait? Ce n'était pas que, plus les choses changeaient et plus elles restaient les mêmes. C'était que rien ne changeait et que les choses allaient de mal en pis. Peut-être que tous nos efforts et tous nos appels ne servaient à rien et que mieux valait nous en tenir là et rentrer chez nous.

Il était une fois un distingué représentant qui rêvait qu'il était en train de prendre la parole aux Nations Unies et qui se réveilla pour constater que tel était le cas. Il y a certainement eu des fois où nous étions complètement en dehors de la réalité, où le lien entre la prose des déclarations que nous avons entendues et les passions connues de leurs auteurs semblait totalement absent. Il y a eu des fois où j'ai moi-même eu l'impression, au milieu d'une déclaration que j'étais en train de faire, d'être comme quelqu'un qui donne un appel téléphonique et à qui on demande tout à coup au bout de 10 minutes de conversation ininterrompue : "Qui est à l'appareil?"

Effectivement, qui sommes-nous? Un enfant né le jour où les Nations Unies ont mis fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie aurait près de 24 ans aujourd'hui, alors que l'Organisation met fin à son propre mandat. Il pourrait s'agir d'un blessé. Ce pourrait être un parent ayant perdu son enfant. Ce pourrait être un travailleur qui se voit refuser l'accès à une profession de son choix et correspondant à ses capacités. C'est la vérité. C'est une vérité à laquelle nous ne pouvons échapper. C'est une vérité que tous nos efforts et toutes nos intentions ne sauraient diminuer ou nier.

M. Zuze

Mais il y a notre propre côté de la vérité. Nous nous sommes efforcés d'être le gardien non seulement du présent de la Namibie mais de son passé et de son avenir. Nous nous sommes efforcés de protéger la terre et les ressources qui sont historiquement les siennes. Nous nous sommes efforcés de former et d'équiper de nouveaux citoyens pour les doter des compétences et des talents essentiels à la création d'une nation. Ce n'est pas à moi, qui suis loin d'être tout à fait désintéressé, de dire si nous avons ou non réussi. Certains ont dit de nous que nous étions frivoles et peu économes - ironiquement, ceux-là mêmes qui persistent à croire dans la prudence et le sérieux des intentions de l'occupant.

M. Zuze

Mais nous n'avons aucun regret. Ceux auxquels nous sommes reconnaissants sont nombreux : l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et le Mouvement des pays non alignés, qui ont insisté pour que la Namibie occupe la place qui lui revenait de droit à l'ordre du jour de nos préoccupations; les Etats de première ligne, beaucoup plus jeunes que le Conseil lui-même, qui ont non seulement lancé ses programmes mais ont également contribué à la sécurité de son territoire physique; les Etats membres du Conseil, qui ont travaillé au sein de leurs vastes groupes régionaux pour régler les questions fondamentales relatives à la Namibie; et l'Assemblée générale elle-même, dont la confiance placée en nous a été réaffirmée chaque année en des occasions plus fréquentes que nous ne l'aurions souhaité mais rendues nécessaires par le déni de nos objectifs.

Avant tout, nous exprimons notre gratitude au peuple namibien, dont le leadership assuré par la South West Africa People's Organization (SWAPO) a été amplement reconnu lors des premières élections libres mais pas nécessairement justes. Le courage et l'héroïsme manifestés par les Namibiens ont rendu presque insignifiantes les épreuves et les difficultés auxquelles le Conseil a souvent dû faire face. La dignité, l'indulgence et l'espoir avec lesquels ils ont entamé leur vie de liberté ont donné aux Nations Unies une mesure de leur force.

Trop souvent les rapports entre les nations ont les mêmes caractéristiques et les mêmes complexités que les rapports entre individus. Il y a des moments d'excès et de passion, d'envie et de regret, de désespoir et de solitude, de triomphe et de retrouvailles. Il y a quelques jours, j'ai lu ce poème de Pablo Neruda :

"Tu vois ces mains? Elles ont mesuré la Terre,
Séparé minerais et céréales, fait la paix et la guerre,
Aboli les distances des océans et des rivières
Et, pourtant, lorsqu'elles te parcourent, [petite] elles ne peuvent te couvrir
Et sur ce territoire, de tes pieds à ton front,
Je passerai ma vie à marcher, à marcher, à marcher."

Telles étaient les mains qui se sont jointes pour former le Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Ce dernier s'est acquitté de sa mission. L'issue est enfin là. Or, comme l'a dit le Petit Prince, l'essentiel est invisible à l'oeil nu. Un jour, j'en suis sûr, il apparaîtra. Pour l'heure, nous sommes reconnaissants des raisons d'espérer, d'aimer et de rire, qui nourrissent nos efforts, pour la réalité de cette grande nation et de ce grand peuple que nous avons enfin la chance de découvrir.

M. Zuze

J'ai parlé de l'affection et de la camaraderie des membres du Conseil qui, au fil des années, ont travaillé avec beaucoup d'enthousiasme. Dans cet effort, les membres du Conseil, les présidents successifs de cet organe et les Commissaires pour la Namibie ont toujours pu compter sur l'appui constant du Secrétariat. Il serait aisé de parler de sa contribution à nos travaux, mais ce serait superflu car après tout on pourrait dire que de toute façon il a fait ce qu'il était censé faire. Toutefois, ce serait ignorer l'essentiel : le défi et le mandat auxquels il était confronté et auxquels était confronté le Conseil lui-même exigeait de sa part une imagination et un dynamisme exceptionnels, qualités qui ne sont pas nécessairement de mise dans la bureaucratie. Nul doute que de cette façon le Conseil peut continuer à enrichir le système des Nations Unies.

Les membres du Conseil ont pris sur eux de parler des projets de résolution dont l'Assemblée est saisie et ils ont demandé au Secrétaire général d'envisager, en tant que question prioritaire le redéploiement, au sein du système des Nations Unies, du personnel du Bureau du Commissaire pour la Namibie. A l'instar de tous les paragraphes de résolutions, celui-ci est net et précis. Toutefois, je tiens à ce que l'Assemblée sache qu'il vient du coeur du Conseil. Nous avons connu de bons et de mauvais moments, mais jamais nous n'avons séparé l'organe politique et le personnel appuyant ses activités. Notre mission était unique et nous formions un tout. Et tout comme nous sommes reconnaissants que l'accomplissement de notre mandat nous permette d'aller chacun vers d'autres activités, nous gardons en mémoire les expériences partagées.

J'ai maintenant l'honneur de présenter, pour examen par l'Assemblée, les recommandations du Conseil des Nations Unies pour la Namibie contenues dans les documents A/44/24/Add.1 et Add.1/Corr.1/Rev.1. Celles-ci traduisent les vues collectives et unanimes des membres du Conseil quant à la façon dont celui-ci s'est acquitté de ses responsabilités en tant qu'Autorité administrante légale de la Namibie. Elles reflètent aussi la conviction du Conseil que certains des aspects de son mandat restent à remplir, même si la structure du Conseil n'est plus là pour le faire. Des recommandations précises ont été faites pour la poursuite de ces programmes. Le Conseil n'a pas l'intention de les abandonner à mi-chemin et il compte sur l'appui de l'Assemblée.

Le Conseil pour la Namibie a été la voix d'un peuple sans voix. Le peuple namibien a retrouvé sa voix, mais nous ne devons pas pour autant devenir silencieux à son sujet.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée, je tiens à rendre hommage au Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et à le remercier du très important discours d'adieu qu'il vient de prononcer.

Je donne la parole à M. Tesfaye Tadesse, de l'Ethiopie, Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

M. TADESSE (Ethiopie), Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (Comité spécial des Vingt-Quatre) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est toujours avec le même plaisir que nous vous voyons une fois encore présider les débats de l'Assemblée.

En cette occasion historique, qui marque l'aboutissement de l'une des entreprises les plus longues et des plus ardues des Nations Unies, j'ai l'insigne honneur de louer les extraordinaires réalisations du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, qui s'est acquitté du mandat que lui avait confié l'Assemblée générale.

Au fil des années, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Conseil des Nations Unies pour la Namibie ont travaillé étroitement et de manière constructive pour faire triompher notre cause commune : une Namibie libre et indépendante. Ces deux organes des Nations Unies créés par l'Assemblée générale ont toujours été unis dans leurs efforts inlassables pour arriver à une Namibie libre et unie.

En 1967, l'Assemblée générale a créé le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, Autorité administrante légale de la Namibie jusqu'à l'indépendance. Elle a confié au Conseil le rôle de protéger, de représenter et de promouvoir les droits et les intérêts de la Namibie et de son peuple. Pendant toutes ces années difficiles, le Conseil n'a épargné aucun effort pour mettre un terme à l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud afin que le peuple du territoire puisse exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à une indépendance authentique.

M. Tadesse

Le Conseil a joué un rôle prépondérant dans l'entreprise visant à galvaniser l'opinion publique mondiale et lui faire prendre conscience des conditions réelles existant alors dans la Namibie avant l'indépendance. En exerçant son influence et son autorité et en appliquant ses connaissances dans une kyrielle de domaines et d'instances différents et en coopération étroite avec d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies, des organisations régionales et la South West Africa People's Organization (SWAPO), ainsi qu'avec l'appui de la communauté internationale, le Conseil, au prix d'efforts ardues et inlassables, a pu s'acquitter de son important mandat. Le Comité spécial, en tant que point central de la décolonisation à l'Organisation des Nations Unies, a toujours apporté son appui sans réserve et sa pleine coopération aux travaux du Conseil des Nations Unies pour la Namibie afin de promouvoir la cause de la décolonisation dans la région.

C'est donc avec un sentiment profond de satisfaction que nous félicitons le Conseil des Nations Unies pour la Namibie aujourd'hui pour l'immense succès qu'il a remporté en mettant fin à l'une des formes les plus pernicieuses de colonialisme dans le monde.

Nous rendons hommage au peuple de l'Etat Membre de la Namibie libre et indépendante. Nous témoignons notre sympathie à ces nobles fils et filles d'Afrique qui, pendant de nombreuses années, ont connu souffrances et dévastations en menant leur lutte pour l'indépendance. Leur courage face à l'adversité, leur endurance en dépit des accablantes vicissitudes auxquelles ils ont été confrontés et, sous la direction de leur mouvement de libération nationale, la SWAPO, leur attachement indéfectible à la cause d'une Namibie indépendante ont permis à cette nation d'occuper la place qui lui revient à juste titre dans cette assemblée d'Etats indépendants et souverains.

De même, nous rendons hommage à l'Organisation de l'unité africaine et à son Comité de libération, ainsi qu'au Mouvement des pays non alignés et à son Bureau de coordination aux Nations Unies, pour l'assistance qu'il n'ont cessé de fournir au peuple namibien dans sa dure lutte pour l'indépendance. Nous exprimons particulièrement notre gratitude aux Etats de première ligne qui ont consenti d'énormes sacrifices pour s'en tenir à la position de principe qu'ils ont adoptée en ce qui concerne la Namibie. En fait, nous rendons hommage à tous ceux qui ont

M. Tadesse

contribué au renforcement du rôle du Conseil, notamment à son dernier Président, l'Ambassadeur Peter Zuze, de la Zambie, pour les efforts qu'il a inlassablement déployés pour que le Conseil puisse s'acquitter de son mandat.

Depuis 1962, le Comité spécial s'est dévoué à la cause de la décolonisation. On s'est beaucoup rapproché de cet objectif qui a été valorisé grâce à l'accession de la Namibie à l'indépendance. Alors que nous célébrons l'accomplissement du mandat du Conseil pour la Namibie, nous ne pouvons manquer de rappeler que la liste du Comité spécial comprend encore 18 territoires non autonomes qui n'ont pas encore exercé leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Ces territoires, pour la plupart des petits territoires insulaires de la région du Pacifique et des Caraïbes, demeurent maintenant au centre de l'attention du Comité spécial qui s'efforce de s'acquitter du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale. Je fais allusion en particulier à la résolution 43/47, adoptée par l'Assemblée en 1988, dans laquelle elle proclame la décennie 1990 à 2000 Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

Avec la coopération et l'appui de la communauté internationale, le Comité spécial s'est fermement engagé à s'acquitter de cette tâche essentielle. Il a fermement l'intention de faire en sorte que, avant la fin de la présente décennie, le Comité spécial soit dans la même position que le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et en mesure de prouver à cette assemblée internationale des Etats qui auront pleinement exercé leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance qu'il s'est acquitté avec succès de la tâche qui lui a été confiée par l'Assemblée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à S. E. l'honorable Mme Libertina Amathila, Ministre de l'administration locale et du logement de la République de Namibie, que j'invite à prendre la parole.

Mme AMATHILA (Namibie) (interprétation de l'anglais) : Le Gouvernement et le peuple de la République de Namibie m'ont fait l'honneur de me demander de les représenter en cette occasion solennelle, réservée pour rendre un hommage mérité au Conseil des Nations Unies pour la Namibie pour un travail bien fait, lors de la conclusion de sa mission historique.

Je saisis cette occasion pour exprimer, au nom de notre jeune République, notre gratitude sincère à l'égard des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, à l'Assemblée générale pour la décision

Mme Amathila (Namibie)

courageuse qu'elle a prise il y a quelque 24 ans, en adoptant sa résolution 2145 (XXI) en 1966, pour défendre la juste cause et les aspirations du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance nationale. Aux termes de la résolution 2248 (S-V) adoptée ultérieurement en 1967, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie se voyait confier l'exécution du mandat sacré consistant à assumer la responsabilité directe de la Namibie, au nom de l'Organisation des Nations Unies, jusqu'à son accession à l'indépendance.

Comme tous les représentants ici présents le savent, cette tâche était loin d'être facile. Le peuple namibien a douloureusement souffert pendant des années du fait de l'apartheid et du colonialisme. Nous avons été contraints de recourir aux armes pour défendre notre existence même. Nombre de nos chers compatriotes ont fait le sacrifice suprême de leur vie pour défendre la cause de la liberté et de la justice. Cependant, notre peuple n'a jamais désespéré ni abandonné la lutte. Nous étions poussés par un désir ardent de dignité, de justice et de paix dans notre patrie. Nous avons puisé courage dans l'exemple de ceux qui, avec nous, ont lutté alors que tout était contre nous.

Dans cette lutte, la communauté internationale s'est associée à nous en nous apportant appui et soutien dans tous les domaines. Le peuple namibien aura toujours une dette à l'égard de tous ceux qui, ici, nous ont défendus pendant les heures les plus sombres. Nous comptons le Conseil des Nations Unies pour la Namibie parmi ceux qui ont été à l'avant-garde de notre lutte. Le Conseil a réellement été un partenaire fiable dans notre quête de libération nationale. La contribution inestimable apportée par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie demeurera à jamais dans nos mémoires et fera l'objet d'un chapitre dans l'histoire de notre pays et de notre peuple.

Je saisis cette occasion pour exprimer, au nom de mon gouvernement et de mon peuple, nos remerciements sincères aux présidents du Conseil qui se sont succédé et qui, par leur sagesse et leur dévouement, l'ont conduit à son but final : la réalisation de l'indépendance nationale. Nous sommes reconnaissants à tous les membres du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, qui ont souvent sacrifié leurs propres intérêts nationaux à la défense de notre cause. Rien ne peut être plus remarquable. Ils font désormais partie de la famille namibienne. Je tiens à les assurer que la Namibie indépendante est en fait leur foyer.

Mme Amathila (Namibie)

Je rends hommage au Comité spécial des Vingt-Quatre et à son président pour les nombreuses années de travail en faveur du droit inaliénable du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance nationale. Nous voudrions les encourager à poursuivre leur tâche ardente et leur lutte - la victoire est tout à fait à leur portée - pour permettre à tous les peuples de recouvrer leur liberté et leur dignité humaine, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

Nous n'oublierons pas les services utiles rendus à notre lutte par le Secrétariat des Nations Unies au fil des ans. Ses membres occupent, eux aussi, une place spéciale dans nos coeurs.

Il nous est pénible de nous rappeler que ceux qui se sont tant battus n'ont pas tous pu connaître le moment joyeux où la Namibie est devenue une nation indépendante et souveraine, le 21 mars 1990. Parmi les héros tombés, nous comptons non seulement des Namubiens, mais également des ressortissants d'autres pays qui ont, eux aussi, marqué l'histoire namibienne. On se rappelle immédiatement du regretté Sean McBride, ancien Commissaire pour la Namibie et un géant imposant, dont le dévouement sans relâche, l'esprit innovateur et la perspicacité ont guidé les travaux du Conseil pendant des années.

Avec des sentiments semblables, nous nous rappelons Bernt Carlsson, le dernier Commissaire pour la Namibie, dont le décès tragique est intervenu juste au moment où le chapitre final de la décolonisation de la Namibie était en train d'être conclu. Nous nous rappelons également plusieurs autres qui ont apporté leur contribution généreuse à l'indépendance de la Namibie.

Sous votre direction, Monsieur le Président, l'Assemblée générale a pris la sage décision de convoquer cette reprise de session afin de rendre de la façon la plus appropriée un hommage bien mérité au Conseil pour la Namibie, non seulement pour avoir rendu des services à la Namibie, mais également pour avoir été un symbole éclatant de dévouement à l'humanité, à la liberté et à la justice. Nous savons que pour nombre de ses membres, la dissolution du Conseil est comme un triste rêve. Nombre d'entre nous qui collaborons étroitement avec le Conseil avons le même sentiment, mais nous sommes tous unis et rassurés par le fait que cette réunion d'aujourd'hui reconfirmera une fois de plus au monde entier que la communauté internationale s'est, de façon unique, acquittée de son devoir sacré : rendre la Namibie à son peuple.

Mme Amathila (Namibie)

Alors que le Conseil est en voie de dissolution après s'être acquitté fidèlement et avec succès de son mandat historique, le Gouvernement de la République de Namibie lance un appel vigoureux à la communauté internationale, et en particulier à l'Assemblée générale, pour qu'elle veille à ce que les programmes et projets en cours permettant aux jeunes Namibiens d'obtenir une formation et des bourses ne soient pas abandonnés.

Ainsi, la responsabilité spéciale que les Nations Unies ont assumée à l'égard de notre pays et qui, à bien des égards, a contribué à la décolonisation de la Namibie, pourra aboutir à une conclusion digne et méritée. Cela est l'avis collectif du Cabinet de la République de Namibie.

A cette fin, le Secrétaire général des Nations Unies doit recevoir de l'Assemblée générale les moyens et l'autorité de veiller, avec des ressources financières et techniques appropriées, à l'exécution de ces importants engagements pris par le Conseil de sécurité, et en particulier la réinstallation de l'Institut des Nations Unies pour la Namibie et l'achèvement de ses activités en cours.

Bien entendu, nous compterons sur nos amis, anciens membres du Conseil, et sur vous tous, pour être des nôtres lors de la deuxième phase de notre lutte, celle de la reconstruction et du développement de la nation, tout aussi exaltante et difficile. La combinaison d'un dur travail de la part des Namibiens et d'un soutien international inspire à notre pays la confiance en l'avenir.

Je voudrais exprimer une fois encore publiquement notre reconnaissance sincère au Secrétaire général pour le soin et l'attachement particuliers avec lesquels il a noblement exécuté le mandat qui lui avait été confié par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, notamment pour avoir mené à bien la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Je voudrais également prendre un moment encore pour exprimer notre fierté d'avoir bénéficié de l'appui immense des Etats de première ligne, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), du Mouvement des pays non alignés et d'innombrables autres amis et sympathisants de notre peuple. La Namibie indépendante est prête, en toute humilité, à apporter sa contribution à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu'à la liberté et à la justice pour tous.

Avant de terminer, permettez-moi de déclarer ici que nos jeunes enfants dans certaines écoles en Namibie ont demandé si les membres du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) qui sont repartis chez eux

Mme Amathila (Namibie)

sont arrivés sains et saufs dans leurs pays. J'ai été chargée de demander à M. Ahtisaari si les membres du GANUPT étaient en fait rentrés chez eux car, apparemment, il n'a pas encore écrit aux enfants pour leur dire qu'ils étaient tous rentrés. Je suis heureuse de pouvoir rapporter le message que tous les membres du GANUPT ont rejoint sains et saufs leurs familles.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Répondant au nom de M. Ahtisaari, je peux dire à Mme Amathila que les membres dévoués du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) - en tout cas les membres du Secrétariat - sont tous arrivés sains et saufs.

L'Assemblée passe maintenant à l'examen des deux projets de résolution recommandés par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, figurant au chapitre I de la partie V du rapport du Conseil (A/44/24, Add.1 et Add.1/Corr.1/Rev.1).

Avant de procéder au vote sur les projets de résolution figurant au chapitre I de la partie V du rapport, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur les dispositions de la règle spéciale F de l'annexe au règlement intérieur, qui ont été appliquées dans le passé lors du vote sur toutes les propositions inscrites à l'ordre du jour sous le point "Question de la Namibie". Conformément aux dispositions de la règle spéciale F, une majorité des deux tiers des représentants présents et votants est requise pour l'adoption des propositions sur cette question présentées à l'Assemblée.

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur les projets de résolution A et B figurant au chapitre I de la partie V du rapport du Conseil pour la Namibie (A/44/24, Add.1 et Add.1/Corr.1/Rev.1).

Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences des projets de résolution sur le budget-programme a été publié dans le document A/44/975.

L'Assemblée générale va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A, intitulé "Dissolution du Conseil des Nations Unies pour la Namibie". Puis-je conclure que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 44/243 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous en venons maintenant au projet de résolution B, intitulé "Fonds des Nations Unies pour la Namibie". Puis-je conclure que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution B?

Le projet de résolution B est adopté (résolution 44/243 B).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Compte tenu des résolutions que viennent d'être adoptées, le point de l'ordre du jour sur la question de la Namibie ne figurera plus à l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Avant de donner la parole au premier orateur qui souhaite expliquer son vote après le vote, je voudrais rappeler aux délégations que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. TRAXLER (Italie) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne. La Communauté européenne et ses Etats membres sont heureux que la Namibie ait enfin pris sa place au sein des Nations Unies en tant qu'Etat libre, souverain et indépendant. Nous saisissons cette occasion pour rendre à nouveau hommage au rôle central qu'ont joué les Nations Unies par leur soutien à la transition pacifique de la Namibie vers l'indépendance. Nous reconnaissons également le travail accompli par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

Les Douze se réjouissent d'avoir pu s'associer au consensus relatif aux deux projets de résolution que vient d'adopter l'Assemblée. Les Douze présument que les mesures et les programmes destinés à la mise en oeuvre des résolutions adoptées seront réalisés en consultation et en accord avec le Gouvernement namibien. Nous voulons aussi rappeler que la position de nos Etats membres au sujet de l'autorité juridique du Conseil des Nations Unies pour la Namibie est bien connue et demeurée inchangée.

Quant aux questions administratives et budgétaires, les Douze avaient l'intention de procéder à partir des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et ils se fondent en cette matière sur la position exprimée à la Cinquième Commission. Ils tiennent toutefois à rappeler que la mise en oeuvre de ces résolutions, comme toutes les autres, est sujette au règlement financier et au statut de l'ONU et, bien sûr, aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Nigéria, qui interviendra au nom du Groupe des Etats africains.

M. GAMBARI (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole au nom du Groupe des Etats africains à l'ONU. Cette journée entrera certainement dans l'histoire comme une autre étape déterminante dans les annales de l'ONU, et il s'agit d'un événement marquant dont nous, Africains, sommes particulièrement fiers. Il y a un peu plus de 23 ans, soit le 19 mai 1967, la communauté internationale concrétisait sa détermination collective sur la question de la Namibie en créant le Conseil des Nations Unies pour la Namibie. La mise sur pied d'un conseil doté d'un mandat clair pour constituer l'Autorité administrante compétente du Territoire jusqu'à l'indépendance de ce dernier faisait suite à l'expiration l'année précédente du

M. Gambari (Nigéria)

mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie. Le succès avec lequel le Conseil a répondu à la confiance placée en lui et a exécuté le mandat que lui avait confié la communauté internationale est évidente. La Namibie est aujourd'hui une nation souveraine et indépendante ainsi qu'un membre de plein droit de la communauté des nations où elle joue un rôle actif.

Tout au long de ses 23 années d'existence, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie ne s'est pas écarté de sa tâche. Il a mené la lutte contre l'occupation illégale de la Namibie, contre l'exploitation et la spoliation sans scrupule de ses ressources avec un dévouement et une persévérance inébranlables. Un témoignage de l'efficacité du rôle dirigeant qu'a joué le Conseil dans la lutte pour libérer la Namibie est le fait qu'aujourd'hui, certaines de ses activités et de ses actions entreprises à cette fin ont ouvert de nouveaux horizons dans le développement progressif du droit international.

L'Afrique est très reconnaissante au Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Nous sommes très fiers de ses réalisations. Nous sommes inspirés par l'héritage qu'il a laissé après une des luttes les plus mémorables que l'Afrique et le monde dans son ensemble ont dû mener au cours de l'histoire de l'humanité. L'Afrique est particulièrement fière du fait que, pendant de nombreuses années, la Zambie, Etat africain de première ligne, a envoyé quelques-uns de nos fils les plus brillants pour diriger le Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Nous saluons la République de Zambie pour sa réelle contribution à la solidarité internationale. Nous félicitons et louons particulièrement le président sortant du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, S. E. le général de corps d'armée à la retraite, Peter D. Zuze, dont le dévouement, la résolution tranquille et la grande détermination à conserver la question namibienne au premier plan ont été incomparables. Monsieur l'Ambassadeur, fils dévoué de l'Afrique, nous vous exprimons nos sincères et chaleureuses félicitations pour avoir mené ce juste combat même lorsqu'il semblait impossible à gagner.

Alors que nous nous apprêtons à dissoudre le Conseil, l'Afrique espère que la cession de tous ses avoirs au Gouvernement namibien indépendant se réalisera. Nous sommes également confiants que le Secrétaire général de notre grande organisation appliquera les règles et règlements pertinents afin d'assurer le redéploiement harmonieux du personnel du Conseil dans d'autres sections au sein du Secrétariat,

M. Gambari (Nigéria)

où leur expérience pourrait être d'une grande utilité. Nous félicitons le personnel du Conseil et du Bureau du Commissaire pour la Namibie pour leur excellent travail.

L'Afrique transmet cordialement sa gratitude à tous les Etats membres du Conseil pour la Namibie, qui ont travaillé sans répit et de façon désintéressée afin que se matérialise notre aspiration collective à libérer la Namibie du carcan du colonialisme et de l'apartheid. Nous souhaitons que la dissolution du Conseil n'entraîne pas l'abandon de ceux de ses programmes et activités non encore entièrement mis en oeuvre, en particulier les programmes de formation. Il est nécessaire de mener à terme ces programmes de façon à consolider la crédibilité de notre organisation.

Pour terminer, au nom du Groupe africain et de mon pays, le Nigéria, qui a été un membre fondateur du Conseil, je tiens à féliciter chacun pour l'adoption des résolutions prononçant officiellement la dissolution du Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Belize, qui interviendra au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Antilles.

M. ROGERS (Belize) (interprétation de l'anglais) : Les Etats d'Amérique latine et des Antilles partagent toutes les opinions exprimées par les orateurs précédents.

Il s'agit effectivement d'un moment propice à la célébration, puisque la Namibie est réellement le fruit du travail de l'ONU. Une Namibie libre, souveraine et unie est le résultat de notre travail à tous : celui du Conseil pour la Namibie, du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, du Mouvement des non-alignés et des Etats de première ligne. Et ce serait une erreur de ma part de ne pas mentionner la contribution antillaise : celle de l'illustre fille de la Barbade, S. E. Dame Nita Barrow, maintenant Gouverneur général de la Barbade. Ils ont tous joué un rôle important dans l'accession de la Namibie à l'indépendance.

Nous nous félicitons tous de l'adoption de ces résolutions aujourd'hui et saluons tous ceux qui y ont contribué de près ou de loin.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur relativement aux explications sur le vote. J'ai maintenant l'agréable devoir de donner la parole au Secrétaire général.

Le SECRETARE GENERAL (interprétation de l'anglais) : Je tiens à dire mon admiration pour le rôle joué au cours des 23 dernières années par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie dans l'exécution du mandat que lui avait confié l'Assemblée générale. Suite à la dissolution du Conseil, l'étroite association de l'ONU à la Namibie en quête de son indépendance prend fin. Cela ne signifie pas que notre attachement envers la Namibie s'en trouve amoindri. L'ONU a déjà entrepris d'orienter ses activités et sa coopération vers une aide au peuple namibien afin de consolider sa liberté nouvellement acquise au moyen du développement social et économique.

Il peut être utile de rappeler les liens uniques qui se sont tissés entre l'ONU et le peuple namibien par suite de la décision de l'Assemblée générale, prise en 1967, d'assumer la responsabilité "de la sécurité et du bien-être moral et matériel" du peuple de la Namibie.

Le Secrétaire général

Le Conseil pour la Namibie a été créé précisément pour accomplir cette tâche.

A la demande de l'Assemblée générale, le Conseil a lancé une campagne destinée à mobiliser l'appui de la communauté internationale en faveur de l'indépendance de la Namibie ainsi qu'à sauvegarder et à promouvoir les intérêts nationaux du peuple namibien. Il s'est fait le fidèle défenseur de la cause de la Namibie dans les instances internationales et intergouvernementales et a veillé à ce que ses intérêts nationaux soient reconnus et respectés sur le plan international. Il a exercé ses pouvoirs de décision en faveur du peuple namibien, notamment dans le contexte du Décret pour la protection des ressources naturelles de la Namibie. Il a lancé une campagne active d'information de l'opinion publique internationale.

En sa qualité d'administrateur du Fonds des Nations Unies pour la Namibie, le Conseil a administré toute une gamme d'activités et de programmes destinés à aider des Namibiens et à contribuer à l'avènement d'une société indépendante dont les membres seraient dotés des compétences nécessaires. Il a joué à cet égard un rôle actif dans la création d'institutions comme l'Institut des Nations Unies pour la Namibie, le Centre de formation professionnelle et le Lycée technique. Le programme d'édification de la nation namibienne en particulier a donné aux Namibiens la possibilité de développer leurs talents.

Comme l'a dit le Président namibien, M. Nujoma, le Conseil a été un véritable partenaire dans le processus de décolonisation de la Namibie, et ses programmes et institutions ont joué un rôle crucial en permettant aux Namibiens d'acquérir les compétences indispensables à l'administration d'une Namibie indépendante.

J'ai eu fréquemment affaire au Conseil dans le cadre de certaines responsabilités relatives à la Namibie qui m'avaient été confiées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. J'ai été très heureux d'avoir pu collaborer avec son président, l'Ambassadeur Zuze, dont le pays, la Zambie, a été un des principaux pays à appuyer les efforts de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la Namibie. Je voudrais exprimer à tous les membres du Conseil ma profonde gratitude pour leurs efforts inlassables et pour le dévouement et le zèle dont ils ont fait preuve dans leur travail.

Je rends aussi hommage à la génération de fonctionnaires internationaux qui a œuvré avec un dévouement presque passionné en faveur de la cause namibienne. Deux des noms les plus respectés, ceux de Sean McBride et de Bernt Carlsson, resteront dans toutes les mémoires. Il me faut également mentionner les services

Le Secrétaire général

exemplaires fournis par les autres membres du personnel et du secrétariat du Conseil ainsi que du Bureau du Commissaire pour la Namibie. Ils ont fait, à eux tous, un excellent travail.

La question de Namibie a montré qu'une juste cause finit toujours par triompher lorsqu'elle bénéficie de l'appui indéfectible de la communauté internationale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 36 de l'ordre du jour.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS :

j) NOMINATION DU COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LA NAMIBIE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : On se souviendra que le 22 septembre 1989, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire le point 17 j) à l'ordre du jour de sa quarante-quatrième session.

Etant donné que ce point n'a plus de raison d'être, puis-je considérer que les membres acceptent qu'il ne figure pas dans l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Ainsi s'achève l'examen du point 17 j) de l'ordre du jour.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée est saisie d'une lettre (A/44/974), qui m'a été adressée par le Président du Comité spécial sur la situation concernant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Notre attention est attirée sur le libellé du point 115 de l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session. Compte tenu de l'accession à l'indépendance de la Namibie, il conviendrait de modifier ce libellé en supprimant du titre les mots "Namibie et dans tous les autres".

Puis-je considérer que l'Assemblée accepte que le point 115 de l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session se lise ainsi : "Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la

Le Président

Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe"?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Compte tenu de la décision qui vient d'être prise, puis-je considérer que l'Assemblée estime que la discussion de ce point à la présente session est achevée?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Ainsi s'achève notre examen du point 18 de l'ordre du jour.

ORGANISATION PROVISOIRE DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres que l'Assemblée générale examinera le point 114 de l'ordre du jour, "Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes" en premier lieu, demain matin, avant d'examiner le point 28, "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain".

Il est prévu que l'Assemblée prendra une décision sur le projet de résolution A/44/L.67, intitulé "Assistance à Haïti" au titre du point 114, le vendredi 14 septembre, dans l'après-midi.

La séance est levée à 17 heures.